

Présents : Mmes PADRA, EVEN, TRIAES, DEGEILH, SANDOVAL, BOITEUX ; Mrs TOUNTEVICH, EL HAMMOUMI, CUSIN

Procurations : Mme RECH procuration à Mme TRIAES, Mme PEGUES procuration à Mme PADRA

Excusés : Mmes BEDOS, LAMBLLOT, BURALI. M. PERRIN

Absents : Mme RICHARD, Mr BARBIER.

Critère de diffusion : Affichage

Date de la convocation : 05/03/2024

Affiché le

Transmission en sous-préfecture :

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du CCAS du 18 décembre 2023
- 2- ROB 2024
 - Bilan des aides 2023
 - Bilan portage des repas à domicile
 - Bilan transport des personnes : épicerie sociale, courses
 - Suivi personnes vulnérables
 - Bilan des ateliers et conférences
- 3- Demandes d'aides
- 4- Informations diverses
- 5- Questions diverses

Début de la réunion : 18h10

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Président du CCAS, et constatation du quorum.

Secrétaire de séance : M. EL HAMMOUMI.

1 – Approbation du CR du CCAS du 18 décembre 2023

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des membres présents

2 - ROB 2024

Présentation du ROB

- Bilan des aides 2023
- Bilan portage des repas à domicile
- Bilan transport personnes : épicerie sociale, courses
- Suivi personnes vulnérables
- Bilan des ateliers et conférences

L'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientation budgétaires (D.O.B.) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif du CCAS afin de discuter les grandes orientations du prochain budget du CCAS.

Les éléments financiers relatifs au budget 2023 ont été présentés et indiqués que l'excédent de fonctionnement est d'un montant de 10 970,54 €.

L'excédent de fonctionnement de l'année précédente a été absorbé par l'augmentation des demandes des aides sur l'année 2023.

Dans un contexte social incertain, la commune oriente ses priorités sur la cohésion sociale et la solidarité envers les plus fragiles.

Un bilan des actions menées en 2023 a été adressé avec la convocation.

Le maintien des subventions aux associations est proposé pour l'année 2024.

Il est précisé que le portage des repas est assuré par un nouveau prestataire dont les tarifs sont supérieurs mais la qualité et les quantités sont au rendez-vous d'après les retours des bénéficiaires. La livraison est assurée par La Poste. Le coût pour les bénéficiaires est pour l'instant inchangé.

Des projets menés en 2023 tels que les ateliers «mémoire», «des aidants» et «prévention des chutes» seront renouvelés cette année. La semaine bleue sera également initiée cette année.

Des actions non inscrites au budget du CCAS mais inscrites dans le budget communal comme : La dictée intergénérationnelle, le salon bien-être, le Noël des écoliers fontenillois, la sortie des aînés, le repas de Noël des aînés et/ou le coffret gourmand des aînés.

La trame du budget ci-dessous sera examinée avec le vote du budget et du compte administratif lors du prochain conseil d'administration

DEPENSES	BP 2024 Prev.
Livraison repas à domicile	20 000.00€
Petit équipement	0€
Contrats prestations (ateliers ; conférences, contrat psychologue collègue)	3 000.00€
Animations- activités (semaine bleue)	2 000.00€
Documentation	800.00€
Autres frais (marche endométriose, pots ateliers)	300.00€
Dépenses diverses	0€
Affranchissements	900.54€
Aides – bons alimentaires	15 000.00€
Subventions	2 515.00€
Subventions exceptionnelles	500.00€
	45 015.54€

RECETTES	BP 2024 Prev.
Concessions	1 045.00€
Repas à domicile	18 000.00€
Subvention commune	15 000.00€
Excédent N-1	10 970.54€
	45 015.54€

Le Conseil d'administration a pris acte des orientations budgétaires 2024 et de la tenue d'un débat.

Proposition de subventions aux associations pour l'année 2024:

	BP 2023	BP 2024
ADAPEI ESAT Clermont Capela	250,00 €	250.00 €
CROIX ROUGE	360,00 €	360.00 €
RESTOS DU COEUR	360,00 €	360.00 €
PREVENTION ROUTIERE	155,00 €	155.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	360,00 €	360.00 €
SECOURS POPULAIRE	360,00 €	360.00 €
ENVOL	360,00 €	360.00 €
TELETHON -AFM	310,00 €	310.00 €
TOTAL	2 515,00 €	2 515.00 €

3 -- Demandes d'aides

Cinq dossiers de demande d'aide financière sont présentés :

- Prise en charge d'une créance d'énergie pour une personne seule d'un montant de 221,35 €
- Prise en charge d'une créance d'eau et assainissement pour une mère seule avec deux enfants pour un montant de 386,99 €.
- Prise en charge d'une créance de loyer auprès du bailleur social pour une mère seule avec deux enfants pour un montant de 390,77 €
- Prise en charge de deux factures de restauration scolaire pour une famille avec trois enfants pour un montant total de 177,27 €
- Le dernier dossier relatif à une demande de prise en charge d'une classe verte fait l'objet d'un ajournement afin de solliciter une prise en charge auprès de l'organisme 'La Jeunesse au Plein Air».

Le montant total des aides demandées s'élève à 1 176,38 euros.

Madame Degeilh indique que la Jeunesse au Plein Air peut aider les écoles à financer les classes vertes à compter de 4 nuitées. Cette nouvelle aide doit être demander pour le directeur des établissements scolaires. Il s'agit d'une nouvelle mesure.

4 - Informations diverses

La semaine bleue sera organisée en octobre prochain. Il s'agit d'un évènement national : Différents ateliers pour les seniors seront organisés : concernant la vue, la prévention des chutes ; organisation d'une marche bleue (associer tous les fontenillois).

Une marche pour l'endométriose a été organisée à Fontenilles le Dimanche 10 mars 2024. 1 014,00 € de dons ont été recueillis.

5 - Questions diverses

NEANT

Monsieur le Président clôture la séance à 18 h 50 et remercie l'assemblée.

Le Président,
Christophe TOUNTEVICH



Page 5/5

